

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit	: Substance
Nom de la substance	: CHLORURE FERRIQUE 40% EN888
Nom IUPAC	: CHLORURE DE FER III
N° CE (EINECS)	: 231-729-4
N° CAS	: 7705-08-0
N° d'enregistrement REACH	: 01-2119497998-05
Code de produit	: BA28534
Formule brute	: FeCl <sub>3</sub>
Groupe de produits	: Produit commercial

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal	: Utilisation industrielle, Domestique.
Utilisation de la substance/mélange	: Traitement d'eaux potables, industrielles, résiduaires
	Catalyseur
	Colorant
	Traitement du métal
	Utilisation en laboratoire
	Fabrication de produits alimentaires
	Traitement de biogaz
	Traitement et production de colles et mastic

**1.2.2. Usages déconseillés**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

QUARON  
BP 89152  
35091 RENNES CEDEX 9 - FRANCE  
T +33 (0)2 99 29 46 00 - F +33 (0)2 99 29 46 24  
[fds-quaronfrance@quaron.com](mailto:fds-quaronfrance@quaron.com) - [www.quaron.com](http://www.quaron.com)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy - Base Nationale Produits et Compositions Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de- Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 (0)3 83 32 36 36
FRANCE	ORFILA		+33 (0)1 45 42 59 59

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-SGH/CLP]**

Met. Corr. 1	H290
Acute Tox. 4 (Oral)	H302
Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317

Texte intégral des phrases H et EUH, voir paragraphe 16.

**Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

Xn; R22
Xi; R38
Xi; R41
R43

Texte integral des phrases R, voir paragraphe 16.

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

# CHLORURE FERRIQUE 40% EN888

BA28534

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 04/02/2015

Remplace la fiche : 02/05/2011

Indice de révision : 06

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme(s) CLP



GHS05

GHS07

CLP Mention d'avertissement

Mentions de danger (Phrases H)

: Danger

: H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (Phrases P)

: P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage

P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin/... en cas de malaise

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Type de substance

: Mono-constituant

Nom

: CHLORURE FERRIQUE 40% EN888

N° CAS

: 7705-08-0

N° CE (EINECS)

: 231-729-4

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-SGH/CLP]
Chlorure ferrique	(N° CAS) 7705-08-0 (N° CE (EINECS)) 231-729-4 (N° REACH) 01-2119497998-05	~ 40	Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317

  

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Chlorure ferrique	(N° CAS) 7705-08-0 (N° CE (EINECS)) 231-729-4 (N° REACH) 01-2119497998-05	~ 40	Xn; R22 Xi; R38 Xi; R41 R43

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir paragraphe 16.

### 3.2. Mélange

Non applicable

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

: INTERVENIR TRES RAPIDEMENT - ALERTER UN MEDECIN - NE JAMAIS FAIRE BOIRE OU FAIRE VOMIR SI LE PATIENT EST INCONSCIENT OU A DES CONVULSIONS. Pour un examen médical immédiat, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence.

Après inhalation

: Amener la victime à l'air libre, à l'aide d'une protection respiratoire appropriée. Mettre au repos. Eviter le refroidissement (couverture). Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène (par une personne autorisée). En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Après contact avec la peau

: Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux

: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 20-30 minutes. Ôter les lentilles de contact, si cela est possible. Ecarter les paupières pendant le rinçage. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

# CHLORURE FERRIQUE 40% EN888

BA28534

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 04/02/2015

Remplace la fiche : 02/05/2011

Indice de révision : 06

Après ingestion

: NE PAS FAIRE VOMIR. Si la victime est parfaitement consciente/lucide. Rincer la bouche. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Une exposition répétée au produit peut provoquer une sensibilisation : réaction allergique de la peau.
- contact avec les yeux : Très irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves. Peut provoquer une pigmentation brune persistante.
- Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Douleurs abdominales. Diarrhée. Vomissements.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements symptomatiques.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Tous les agents d'extinction sont utilisables.

- Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques spécifiques : Corrosif. Au contact des métaux, libère de l'hydrogène gazeux qui peut former avec l'air des mélanges explosifs.
- Réactions dangereuses : Réagit violemment avec : Bases.
- Mesures générales : Produit ininflammable. Non combustible. Refroidir les conteneurs à l'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte incendie : Faire évacuer la zone de danger. N'admettre que les équipes d'intervention dûment équipées sur les lieux.
- Equipements de protection particuliers des pompiers : Vêtements de protection;Appareil respiratoire autonome.
- Autres informations : Dispersion des gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Approcher du danger dos au vent. Refroidir les récipients exposés au feu. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Equipement de protection : Eviter toute exposition inutile. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ecartez toute source d'ignition. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage . Utiliser une protection respiratoire recommandée.
- Procédures d'urgence : Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Assurer une bonne ventilation de la zone. Ecartez toute source d'ignition. Evacuer et restreindre l'accès. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

- Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage . Porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Procédures d'urgence : Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Arrêter la fuite. Faire évacuer la zone dangereuse. Approcher le danger dos au vent. Dispersion des gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Ecartez matériaux et produits incompatibles.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage. Empêcher le rejet dans l'environnement (égouts, rivières, sols). Prévenir immédiatement les autorités compétentes en cas de déversement important. Pomper dans un réservoir de secours adapté.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour le confinement : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Supprimez les fuites, si possible sans risque pour le personnel.
- Procédés de nettoyage : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Sable. Terre. Balayer ou recueillir le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié et étiqueté pour élimination. Diluer les résidus et rincer. Neutraliser les résidus avec de la chaux ou du carbonate de sodium. Nettoyer abondamment l'emplacement à l'eau. En cas d'épandages majeurs, évacuer immédiatement le personnel et aérer la zone.
- Autres informations : Eviter la pénétration dans les égouts, le sol et les eaux potables.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Se référer à la section 8 relative aux contrôles de l'exposition et protections individuelles, et à la section 13 relative à l'élimination.

# CHLORURE FERRIQUE 40% EN888

BA28534

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 04/02/2015

Remplace la fiche : 02/05/2011

Indice de révision : 06

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter toute exposition inutile. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Le personnel doit être averti des dangers du produit.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Prévoir des installations électriques étanches et anticorrosion. Prise d'eau à proximité. Cuves de rétention sous les réservoirs. Le personnel doit être averti des dangers du produit.
Conditions de stockage	: Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Chaleur.
Produits incompatibles	: Bases.
Matières incompatibles	: Alcalis. Métaux. Agent oxydant.
Température de stockage	: > -10 °C
Stockage	: Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.
Matériaux d'emballage	: Stocker dans un métal non corrodé. PVC. Acier ébonité.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour toutes utilisations particulières, consulter le fournisseur.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

##### 8.1.1 DNEL (Derived No Effect Level)

Chlorure ferrique (7705-08-0)		
DNEL Travailleur : Inhalation - Exposition à Long Terme	mg Fe/m <sup>3</sup>	0,5 mg/m <sup>3</sup>
DNEL Travailleur : Voie cutanée - Exposition à Long Terme	mg Fe/Kg de poids corporel/jour	0,57 mg/kg de poids corporel/jour

##### 8.1.2 PNEC (Previsible None Effect Concentration)

Chlorure ferrique (7705-08-0)	
PNEC sédiments (eau douce)	49,5 g/kg (g Fe/Kg sédiment sec)
PNEC sol	55 g/kg (g Fe/Kg sol sec)
PNEC station d'épuration	500 mg/l (mg Fe/l)

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Hygiène industrielle	: Faire évaluer l'exposition professionnelle des salariés. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.
Equipement de protection individuelle	: Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection.
	  
Vêtements de protection - sélection du matériau	: Exemple : PVC. Néoprène. La compatibilité des gants et des vêtements avec le produit doit être vérifiée avec le fournisseur.
- protection des mains	: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- protection des yeux	: Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes.
- protection de la peau	: Lorsque le contact avec la peau est possible, des vêtements protecteurs comprenant gants, tabliers, manches, bottes, protection de la tête et du visage doivent être portés.
- protection respiratoire	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un appareil respiratoire pour poussières ou brouillard si la manipulation du produit génère des particules aériennes. Utiliser un masque anti-poussières/anti aérosols type P2.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

# CHLORURE FERRIQUE 40% EN888

BA28534

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 04/02/2015

Remplace la fiche : 02/05/2011

Indice de révision : 06

Aspect	: Liquide.
Poids moléculaire	: 162,2 g/mol
Couleur	: Brun foncé.
Odeur	: Odeur faible. Chlore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: pH=0,9 à 20°C.
Point de fusion	: -12 °C à 40%
Point de solidification	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 110 °C se décompose
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: NA
Limites explosives	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité	: 1,42 g/cm³ à 20°C (40%)
Solubilité	: Soluble dans les alcools et les éthers. Eau: Miscible en toutes proportions
Log P octanol / eau à 20°C	: Aucune donnée disponible
Temp. d'autoinflammation	: Aucune donnée disponible
Point de décomposition	: 160 °C
Viscosité	: dynamique: 10 mPa.s à 20°C (40%)
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

## 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réagit violemment avec : Bases.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 10.4. Conditions à éviter

Gel.

### 10.5. Matières incompatibles

Bases fortes. Métaux. Agent oxydant.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut se décomposer à haute température en libérant des gaz toxiques. Chlorure d'hydrogène. Au contact des métaux, libère de l'hydrogène gazeux qui peut former avec l'air des mélanges explosifs.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Nocif en cas d'ingestion.

#### Chlorure ferrique (7705-08-0)

Administration orale (rat) DL50	450 mg/kg
Administration cutanée (rat) DL50	> 2000 mg/kg

Corrosion et irritation de la peau : Provoque une irritation cutanée.

pH: pH=0,9 à 20°C.

Graves dommages et / ou irritations oculaires : Provoque des lésions oculaires graves.

pH: pH=0,9 à 20°C.

Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

## Informations relatives aux CMR:

# CHLORURE FERRIQUE 40% EN888

BA28534

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 04/02/2015

Remplace la fiche : 02/05/2011

Indice de révision : 06

Mutagénérité des gamètes	: Non classé
Carcinogénérité	: Non classé
Toxicité reproductrice	: Non classé
Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Cancerogénicité : Estimé non cancérogène. Mutagenicité : Non mutagène. Evaluation de la toxicité pour la reproduction : Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

- Effets sur l'environnement	: Les risques pour l'environnement aquatique sont liés à l'acidification du milieu par abaissement du pH.
- sur l'eau	: Complètement soluble dans l'eau.

#### Chlorure ferrique (7705-08-0)

CL50-96 h - poisson	20 mg/l Lepomis macrochirus
CE50-48 h - Daphnies	9,6 mg/l Daphnia magna
CE50-72 h - algues	920 mg/l Anabaena dolioium

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Chlorure ferrique (7705-08-0)

Persistance et dégradabilité	Non applicable.
------------------------------	-----------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Chlorure ferrique (7705-08-0)

Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.
------------------------------	---------------------

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux. Ce produit NE PEUT, ni être mis à la décharge, ni être évacué dans les égouts, les caniveaux, les cours d'eau naturels ou les rivières. Neutraliser avec : Carbonate de sodium.
Recommandations d'évacuation des eaux usées	: Ne pas déverser à l'égout. Ne pas déverser dans les eaux de surface.
Recommandations d'élimination des emballages	: Après dernière utilisation, l'emballage sera entièrement vidé et refermé. Quand il s'agit d'emballage consigné, l'emballage vide sera repris par le fournisseur. Laver abondamment l'emballage à l'eau et neutraliser avant destruction. Réutilisation possible après lavage et décontamination. Les eaux de lavage doivent être traitées avant élimination.
Indications complémentaires	: L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU	: 2582
--------	--------

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport	: CHLORURE DE FER III EN SOLUTION
Description document de transport	: UN 2582 CHLORURE DE FER III EN SOLUTION, 8, III, (E)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU)	: 8
--------------	-----

# CHLORURE FERRIQUE 40% EN888

BA28534

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 04/02/2015

Remplace la fiche : 02/05/2011

Indice de révision : 06

Etiquettes de danger (ONU)

: 8



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Respecter les réglementations en vigueur relatives au transport (ADR/RID, IATA/OACI, IMDG). En cas d'accident, se référer aux consignes écrites de transport et aux chapitres 5, 6 et 7 de la présente Fiches de Données de Sécurité.

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 80  
Code de classification (ONU) : C1  
Panneaux oranges : 

Code de restriction concernant les tunnels : E  
Quantités limitées (ADR) : LQ07  
Excepted quantities (ADR) : E1

#### 14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 14.6.4. Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

CHLORURE FERRIQUE 40% EN888 n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient pas de substance candidate (SVHC) REACH

CHLORURE FERRIQUE 40% EN888 n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Règlement Européen CE/689/2008 relatif aux exportations et importations de produits chimiques dangereux

Aucune donnée disponible

#### 15.1.2. Directives nationales

##### France

Aucune donnée disponible

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## SECTION 16: Autres informations

### Chapitres modifiés:

01 (Correction du N° REACH).  
02 (Modification du classement).

# CHLORURE FERRIQUE 40% EN888

BA28534

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 04/02/2015

Remplace la fiche : 02/05/2011

Indice de révision : 06

04 (Modification des informations du 4.1 et 4.2).

08 (Ajout des DNEL et PNEC).

12 (Ajout CL50 Algues).

Sources des données utilisées

: Fiche toxicologique INRS N° 154 : Trichlorure de fer et solutions aqueuses.

Autres données : Texte intégral des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (Orale) Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/Irritation Catégorie 1
Met. Corr. 1	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
R22	Nocif en cas d'ingestion
R38	Irritant pour la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
Xi	Irritant
Xn	Nocif

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

*Cette fiche complète les notices techniques mais ne les remplace pas et les grandeurs caractéristiques sont indicatives et non garanties. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de nos fournisseurs relatives au produit concerné, à la date de rédaction. Ils sont donnés de bonne foi. La liste des prescriptions réglementaires et des précautions applicables a simplement pour but d'aider l'utilisateur à remplir ses obligations lors de l'utilisation du produit. Elle n'est pas exhaustive et ne peut exonérer l'utilisateur d'obligations complémentaires liées à d'autres textes applicables à la détention ou aux spécificités de la mise en œuvre dont il reste seul responsable dans le cadre de l'analyse des risques qu'il doit mener avant toute utilisation du produit. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.*